



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE
DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES,
DE L'UTILITE PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des Installations et des Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux

Dossier suivi par : M. ARGUIMBAU
☎ 04 84 35 42 68 -Fax : 04 84 35 42 00
patrick.arguimbau@bouches-du-rhone.gouv.fr
N°167 -2016 ENREG

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Demande d'enregistrement relative à l'installation de stockage de déchets inertes présentée par la Société BRONZO à BELCODENE

Par arrêté préfectoral n° 167-2016 ENREG du 14 octobre 2016, il sera procédé à une consultation du public portant sur la demande d'enregistrement présentée par la Société BRONZO dont le siège social est Zone industrielle Athélia 1 BP 145 13705 La Ciotat Cedex, relative à l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes sise au lieu-dit « Jean-Louis » sur la commune de Belcodène,

Le dossier et le registre de consultation du public seront déposés en Mairie de Belcodène, Cadolive, Gréasque, Peypin, et Saint-Savournin, pendant quatre semaines, **du lundi 14 novembre 2016 au lundi 12 décembre 2016 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours et aux heures d'ouverture des bureaux précisés ci-après et consigner sur le registre ses observations.

Ces dernières peuvent également être adressées par lettre aux communes concernées ou au Préfet des Bouches-du-Rhône, le cas échéant par voie électronique à ce dernier.

Les adresses des services concernés sont les suivantes :

Mairie de Belcodène
Hôtel de ville
Place de la laïcité
13720 Belcodène
du lundi au vendredi de 9h à 12h00 - 15h à 17h

Mairie de Cadolive
Hôtel de ville
Place du Conte Armand
13950 Cadolive
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 - 14h à 18h
le samedi de 8h30 à 12 h

Mairie de Gréasque
Mairie annexe
Boulevard Marius Olive
13850 Gréasque
lundi, mercredi, vendredi
8h30 à 13h et 15h30 à 17h30
mardi et jeudi
8h30 à 12h et 15h30 à 17h30

Mairie de Peypin
Hôtel de ville
rue du Collet
13124 Peypin
du lundi au jeudi de 8h à 12h00 et de 13h 30 à 17h 30
le vendredi de 8h à 12h00 et de 13h30 à 16h 30

Mairie de Saint-Savournin
Hôtel de ville
Grand rue
13119 Saint-Savournin
Lundi, mardi, jeudi , vendredi
9h à 12 h, 14h30 à 17h 30
le mercredi de 9h à 12h

Préfecture des Bouches-du-Rhône
Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux
4^{ème} étage - Porte 418
Place Félix Baret – CS 80001
13282 MARSEILLE CEDEX 06
<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>
courriel: pref-environnement@bouches-du-rhone.gouv.fr

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement ou de refus est le Préfet des Bouches-du-Rhône.

Cette décision sera prise sous forme d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L. 521-7 du code de l'environnement, ou d'un arrêté préfectoral de refus, qui sera mis en ligne sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du Rhône (13).

Fait à Marseille, le 14 octobre 2016

POUR LE PRÉFET
Le chef de Bureau
Gilles BERTOTHY